

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mandat d'accompagnement sur le dossier de l'Entente de fonctionnement et de collaboration entre le Collège et l'Association étudiante

PRÉSENTÉ À :

La Direction générale et la Direction des Services aux étudiants  
Cégep du Vieux Montréal

Michel Boisvert  
Personne-ressource

Le 7 décembre 2011

Le 20 janvier 2011, pour faciliter la reprise des discussions entre l'AGECVM et le Collège, madame Lanciault, directrice générale du cégep du Vieux Montréal, écrivait à l'Association étudiante afin de l'informer qu'un mandat m'était confié pour renégocier *l'Entente de fonctionnement et de collaboration AGE – Collège*, à titre de personne-ressource.

Rappelons qu'au mois de mars 2010, le Collège signifiait à l'AGECVM son intention d'apporter des modifications à l'entente signée en 1999. Du mois de mars au mois de novembre 2010, des discussions se sont tenues à la Table d'échanges et de consultation AGECVM/CVM sans toutefois permettre de finaliser les pourparlers et de procéder à la signature d'une nouvelle entente. À la fin de la session d'automne 2010, après la gestion d'une grève étudiante qui a opposé les deux parties dans leurs négociations à l'égard des conditions de réalisation de la manifestation, l'Association étudiante informait le Collège de son intention de ne plus participer aux rencontres de la Table d'échanges et de consultation AGECVM/CVM. Par le fait même, les négociations sur le renouvellement de l'entente se trouvaient à être rompues.

Le Collège a donc décidé de me confier un mandat pour relancer les discussions et faciliter l'avancement du dossier de renouvellement de l'entente. Suite à ma désignation à titre de personne-ressource, l'AGECVM a nommé un comité de trois étudiants pour participer aux travaux.

Plusieurs rencontres avec les représentants étudiants se sont déroulées entre les mois de février et juin 2011 et ces discussions ont permis :

- d'exprimer l'ouverture du Collège à la recherche de solutions concrètes qui permettent la reprise des échanges réguliers prévus dans l'entente de 1999 dans l'intérêt des étudiants et du Collège ;
- de s'assurer de la compréhension de mon mandat par les étudiants ;
- de procéder à un examen détaillé de l'entente de 1999 afin d'identifier les améliorations souhaitées par le Collège et l'AGECVM ou les problèmes d'application constatés ;
- de procéder à une revue des textes législatifs constituant le cadre général à l'intérieur duquel doit s'insérer toute entente entre les parties ;
- de prendre connaissance du projet de mise à jour de l'entente préparé par le Collège en janvier 2011 et déposé aux représentants étudiants en mars 2011;
- d'accompagner les étudiants dans la formulation de contre-propositions.

Au terme de cette période, les représentants de l'AGECVM ont participé à la rédaction d'un nouveau texte auquel il ne manque que quelques articles qui devaient faire l'objet de propositions de rédaction de la part des étudiants, mais celles-ci n'ont pas été déposées avant la fin de l'année scolaire 2010-2011. Ainsi donc, l'échéance convenue du 30 juin 2011 pour conclure la démarche n'a pu être respectée.

Dès le mois d'août 2011, je rencontrais le directeur des Services aux étudiants et nous convenions de continuer les échanges jusqu'à conclusion de l'entente visée, la reprise des discussions devant cependant attendre le résultat des élections à l'AGECVM, qui pouvaient modifier la composition du comité chargé de travailler sur le renouvellement de l'entente.

C'est ainsi que, suite à ces élections, une proposition tenant compte des préoccupations des deux parties fut transmise à l'Association au début d'octobre dans la perspective de continuer la démarche avec les représentants étudiants. N'ayant pas eu de retour officiel de la part de l'AGECVM, j'ai fait quelques représentations afin d'obtenir une telle réaction, au-delà de commentaires énoncés par le permanent de l'Association, mais sans succès.

Au moment d'écrire le présent rapport, soit le 7 décembre, aucune réaction officielle ne nous est encore parvenue quant à la proposition globale transmise en octobre. Donc, à ce jour, nous avons en mains [un projet global d'« Entente de fonctionnement et de collaboration AGE – Collège »](#), auquel il ne manquerait, selon moi, que quelques éventuelles retouches pouvant mener à son approbation par le comité, et ensuite son adoption par les instances concernées des deux parties.

Mon mandat ayant été de « faciliter la reprise des discussions entre l'AGECVM et le Collège dans la perspective de renégocier l'Entente, y compris les mécanismes d'échanges et de concertation », j'estime, selon l'état actuel des choses, avoir apporté le maximum de ma contribution : des échanges ont eu lieu, un projet est rédigé auquel il ne manque qu'un libellé commun pour quelques articles. À mon sens, les corrections finales et l'adoption appartiennent maintenant aux parties.

Michel Boisvert  
Personne-ressource